

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 février 2009

Participants : Sylviane Noel ; Marie Pierre Martin ; Laurent Tessier ; Alain roux ; Claude Maistre ; Christophe Roux ; Fernand Remark ; Emmanuel Pricot ; Marjorie GUFFON-LOOS ; Philippe GARCIN

Excusé : Christian Henon

Monsieur Philippe GARCIN a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 15

Autorisation de règlement de factures d'investissement

Le budget 2009 n'ayant pas encore été voté, la loi nous oblige à délibérer pour pouvoir procéder au règlement des factures d'investissement.

2 factures doivent être ainsi imputées au budget des remontées mécaniques :

- 2900 € pour la reprise de la cale du téléski des Chavannes (facture Coppel)
- 1679,9 € pour des panneaux et des matelas de protection (facture CMFP)

Une facture sera imputée au budget général de la commune, d'un montant de 7122,84 € pour l'achat de 3 tentes pour les manifestations du comité des Fêtes qui les rachètera ensuite à la Commune.

Le Conseil Municipal approuve le règlement de ces trois factures à l'unanimité

Reconduction d'adhésion à différents organismes

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de notre commune aux 3 organismes suivants :

1. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour un coût de 38€ (Assistance à l'instruction des autorisations d'urbanisme)
2. La SEA (Société d'Economie Alpestre) pour un coût de 135 € (gestion des Alpages)
3. L'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) pour un coût de 128 €

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

Chargement du sel de déneigement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de trouver rapidement un moyen mécanisé afin de faciliter le chargement du sel dans l'épandeur (actuellement chargé à la pelle).

Le Conseil Municipal propose l'étude de deux solutions :

- Soit l'achat d'une mini pelle qui, outre le chargement du sel, permettrait à la commune de réaliser elle-même certains petits travaux actuellement sous-traités faute d'un tel équipement ; outre le coût de l'engin, d'autres éléments devront être étudiés (habilitation de l'employé municipal à manœuvrer une mini pelle, budget annuel prévisionnel d'entretien et de réparation...)
- Soit la mise en place d'un système de palan dans le garage communal sous réserve la compatibilité avec la configuration actuelle du bâtiment (hauteur, solidité de la charpente, etc)

Le Conseil Municipal autorise d'ores et déjà Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire afin de financer cet investissement.

Signature d'une convention entre la commune et le CNFPT :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la signature de cette convention est indispensable afin de permettre au personnel communal de bénéficier de formations qui leur sont spécifiques et dédiées. Ces formations feront l'objet de facturations ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Madame Le Maire signe cette convention

Reflexion sur la poursuite du contrat de gestion accordé à l'agence 4807 immobilier pour la gestion des appartements communaux

Un contrat lie actuellement l'agence 4807 Immobilier et la Commune s'agissant de la gestion des appartements communaux. Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de dénoncer ce contrat compte tenu :

1. du peu d'intérêt et d'empressement de l'agence à respecter ses engagements de bonne gestion au quotidien
2. du coût élevé de la prestation au regard surtout de ce qui précède

et à décider soit de contracter un nouvel accord avec une autre agence , soit de prendre la gestion en interne à la mairie , sachant que la partie administrative est réduite et que le personnel communal est d'ores et déjà impliqué dans les travaux d'entretien suite aux manquements de l'agence. Cette deuxième option nous permettrait d'ailleurs de réaliser des économies importantes.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à dénoncer ce contrat

Attribution de subventions aux associations et groupements extérieurs à la commune et Contenu requis des dossiers de demande de Subvention pour les Associations de la commune

La commune est sollicitée par un nombre important d'Associations de toute sorte (liste des demandes reçues consultables à la Mairie).

Tout en soutenant les causes légitimement défendues par ces Associations, le Conseil Municipal a décidé de n'octroyer aucune subvention pour toutes les demandes reçues à ce jour en provenance des Associations extérieures à la commune.

Madame le Maire expose par ailleurs que les demandes de subventions destinées aux associations de la commune seront étudiées à l'occasion du prochain conseil municipal. Dans ce cadre, il a été demandé à chaque association de fournir :

- son bilan financier pour l'année écoulée
- ses projets pour l'année à venir
- le nombre d'adhérents

Questions diverses et Tour de Table

- **Commission Urbanisme** : les règles de base en matière d'urbanisme seront rappelées dans le prochain bulletin municipal
- **Commission Skis** : le rapport sur la sécurité du BDRM est satisfaisant et la commission travaille sur la correction des quelques points soulevés. Par ailleurs un investissement portant sur les ressorts des perches du téléski des Chavannes est à prévoir. La saison est bien partie, les recettes en hausse de l'ordre de 15% à la fin de l'année dernière par rapport à la saison précédente et les retours sur le personnel et le damage sont positifs.
- **Commission finances** : la préparation du budget débutera dans les semaines à venir
- **Commission enfance et jeunesse** : la Garderie sera fermée le lundi 9 février et le mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 février en raison de l'absence d'inscriptions (ou nombre d'inscriptions insuffisants pour ces jours-là).
- Par ailleurs, la municipalité s'inquiète de la possible fermeture de la 3^{ème} classe de l'école si les prévisions d'effectifs passaient en-dessous du seuil des 50 élèves. La commission ne dispose pas encore de toutes les informations précises sur le nombre d'enfants susceptibles d'intégrer notre école à la rentrée prochaine. Il est par ailleurs demandé aux parents nouvellement arrivés sur la commune de se manifester
- **Commission voirie et réseaux secs** : le déneigement des voies privées : une réclamation a été adressée à la municipalité s'agissant des nouvelles conditions de déneigement des voies privées : il sera rappelé que ce déneigement est réalisé jusqu'en limite de propriété uniquement.
- Les difficultés rencontrées avec la société Chatel pour l'installation des décorations de Noël ont été évoquées : un geste commercial sera réalisé lors de la prochaine facturation, en compensation de notre insatisfaction.
- En ce qui concerne la demande de la SNEF d'installer un nouveau mat de télécommunications dans la commune pour le compte de la société SFR, la commission a demandé que la demande émane

directement de SFR et non d'un sous-traitant pour pouvoir en étudier le bien-fondé, demande restée sans effet à ce jour. Il va de soi que le projet est bloqué.

- Emmanuel Pricot fait également part des nouvelles règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 mettant désormais à la charge des communes les renforcements ou extensions éventuels de ligne nécessités par les nouvelles habitations. Les communes peuvent répercuter ces coûts aux demandeurs de permis de construire en instaurant une PVR (Participation voirie et réseaux). Le Conseil Municipal se déclare favorable à l'institution de cette PVR.
- Enfin, il signale l'élaboration par la DDE d'un « diagnostic d'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux handicapés » consultable en Mairie : si les bâtiments communaux ne posent pas de problèmes importants (car récents pour la plupart), il n'en est pas de même pour notre voirie dont la bonne accessibilité nécessitera d'engager des frais importants. A noter que toute commune doit faire suite à ce diagnostic par l'élaboration d'un programme de travaux qui devront être réalisés d'ici 2015.

Commission bois : La commune de Nancy sur Cluses maintient la pression sur l'ONF sur l'affaire des hêtres de Brion vendus à notre insu à un prix dérisoire. L'ONF a reconnu ses erreurs et ses manquements sur ce dossier et a présenté ses excuses à la commune.

Dans le cadre du programme de travaux prévisionnel pour 2009, l'ONF recommande à la commune de réaliser une piste forestière sur l'ancienne piste de ski de fond. Le montant serait de l'ordre de 60 000 €, largement subventionné selon les services de l'ONF. Une estimation des bois exploitables dans ce secteur ainsi desservi et une estimation du gain attendu d'un tel investissement vont être demandés aux services de l'ONF. Il conviendra par ailleurs de prendre en compte l'intérêt « touristique » de la nouvelle route.

Plusieurs personnes ont fait part de leur souhait d'acheter du bois de chauffage à la commune. La commission étudiera ces demandes dès le retour des beaux jours.

Commission bâtiments communaux et développement touristique : Christophe ROUX remercie les 6 personnes qui se sont inscrites pour le vernissage des persiennes de l'église.

Villages du Faucigny : élection d'un nouveau président prochainement suite à la démission de Mr Jean RIVOLLET. Réintégration de la Commune de Petit Bornand les Glières au sein de ce syndicat, qui comporte désormais 7 communes.

Un devis de 6000€ a été reçu pour la réalisation de 3 nouveaux caveaux dans le cimetière dont la réalisation est prévue au Printemps.

Une réunion visant à l'organisation du Tour de France va être prochainement organisée par la Commune avec l'ensemble des associations et des bénévoles. A noter qu'une réunion de préparation et de sécurité de cette manifestation a lieu avec les services de l'Etat en préfecture le 25 février prochain : Madame le Maire et Emmanuel Pricot y assisteront.

Enfin Christophe ROUX fait un point sur le projet de TRAIL au travers des Villages du Faucigny qui progresse avec les communes concernées (Cluses, Entremont, Sallanches, Marnaz, Thyez) : une association sera créée pour gérer cet évènement avec 2 élus par commune. On attend 1000 coureurs qui nécessiteraient 5 à 600 bénévoles. Une reconnaissance de parcours est prévue le 20/06/2009. La course aura lieu en 2010

Fin de la séance à minuit